



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal du Village de Val-David, lors d'une séance ordinaire tenue le 9 mai 2017, a adopté le règlement numéro 601-24.

Le règlement numéro 601-24 vise à modifier le règlement de zonage numéro 601, afin :

De modifier le plan de zonage en créant la zone H-33 à même une partie de la zone H-06 et en agrandissant la zone H-15 à même une partie de la zone CN-01, de modifier les grilles des spécifications des zones H-18, H-29, H-30, H-33, MIX-02, MIX-03, MIX-06, MIX-07, MIX-09 ET I-01 ainsi que diverses autres modifications.

Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la MRC des Laurentides le 16 juin 2017, conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

AVIS vous est également donné que ce règlement est déposé à la mairie, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières du bureau.

DONNÉ À VAL-DAVID, ce 5 juillet 2017.

(SIGNÉ) Marie-Pier Pharand

Marie-Pier Pharand, avocate
Greffière

Directrice des affaires juridiques
et secrétaire-trésorière adjointe